

Février 2018

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1 Gymnastique douce	2	3 Zumba en famille (salle Léo-Thérroux 9h30 à 10h15)
4	5 Conseil municipal (salle Léo-Thérroux, 20h)	6 Biblio Âge d'Or Yoga Inscriptions Préscolaire et Passe-Partout	7  Inscriptions Préscolaire et Passe-Partout	8 Gymnastique douce	9	10 Zumba en famille
11	12	13 Biblio Âge d'Or Yoga	14  Bonne St-Valentin!	15 Gymnastique douce Soirée-cinéma (19h à la salle Léo-Thérroux)	16 Souper-soirée Âge d'or (17h30)	17 Zumba en famille
18	19 Assemblée générale annuelle loisirs (19h - centre communautaire)	20 Biblio Âge d'Or Yoga	21  Souper-spectacle Afeas (17h30)	22 Gymnastique douce	23	24 Zumba en famille
25	26	27 Biblio Âge d'Or Yoga	28 			



COMPLICE des initiatives de sa communauté,
Desjardins est fier d'apporter son appui aux
 activités de la région.


Desjardins
 Coopérer pour créer l'avenir

450 746 7000



Volume 14 - Numéro 1

Février 2018



Que l'An 2018 sache vous apporter : santé, sérénité, paix, bonheur!

Et oui, les vacances des Fêtes sont terminées et le mois de février nous invite à reprendre notre vie normale. Une routine s'installe afin que chacun retrouve ses points de repère. Que voulez-vous changer ou améliorer en cette année 2018? Y avez-vous pensé? Souhaitez-vous davantage une meilleure qualité de vie en ralentissant votre rythme pour mieux prendre le temps de voir passer la vie? Ce sont certaines questions qui nous habitent en février. Si votre décision est préoccupante, deux ou trois jours devraient suffire pour vous convaincre de vous mettre à la tâche.

Je vous invite à lire certains passages du discours sur le bonheur, prononcé par le Pape François, en novembre 2017.

“ N'oubliez pas que votre vie est la plus grande entreprise au monde. Vous pouvez l'empêcher d'échouer. Plusieurs vous apprécient, vous admirent et vous aiment. Rappelez-vous qu'être heureux ce n'est pas avoir un ciel sans tempête, une route sans accident, des relations sans déception. Être heureux c'est trouver la force dans le pardon, l'espoir dans les batailles, l'amour dans la discorde. Ce n'est pas seulement pour célébrer les succès, mais pour apprendre les leçons des échecs. Être heureux n'est pas une fatalité du destin. Être heureux c'est arrêter de devenir une victime et devenir l'auteur de votre destin. C'est pour remercier Dieu pour chaque matin, pour le miracle de la vie. Être heureux c'est avoir le courage d'entendre un « non » C'est d'embrasser vos enfants, de choyer vos parents, de vivre des moments poétiques avec des amis. Être heureux c'est laisser vivre la créature qui vit dans chacun d'entre nous, libre, joyeuse et simple. Il faut avoir la maturité pour pouvoir dire : « J'ai fait des erreurs ». C'est avoir le courage de dire “Je suis désolé” C'est d'avoir la sensibilité de dire “J'ai besoin de toi”. C'est avoir la capacité de dire “Je t'aime”.

Joyeuse St-Valentin!

Aimer, c'est trouver sa richesse hors de soi!



Nicole Bouchard, pour le comité du journal

Municipalité de Yamaska

Mairie

100, rue Guilbault
Yamaska (Québec) J0G 1X0

Téléphone : 450 789-2489
Télécopieur : 450 789-2970
Courriel : yamaska@pierredesaurel.com
Site web : www.yamaska.ca
Facebook : [Municipalité de Yamaska](https://www.facebook.com/Municipalité-de-Yamaska)

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h à 12h et 12h30 à 16h30
Vendredi 8h à 12h

Les membres du Conseil municipal

Mairesse :

Diane De Tonnancourt 450 808-2153
ddetonnancourt@pierredesaurel.com

Conseillère et conseillers :

Danielle Proulx 450 808-3437
danielle_proulx_19@hotmail.com

Yvan Robidoux 450 517-0025
yvanrobidoux@outlook.com

Richard Thérout 450 789-0129
richard.theroux@bell.net

Léo-Paul Desmarais 450 789-2175
dianebebeau202@hotmail.com

Martin Joyal 450 880-0386
martinjoyal6969@gmail.com

Alain Crevier 450 789-3427
acreviercpa@gmail.com

Direction générale :

Joscelyne Charbonneau 450 789-2489
yamaska@pierredesaurel.com

Numéros de téléphone

Coordonnateurs des mesures
d'urgence :

Diane De Tonnancourt
450 808-2153

Urgence – Police – Incendie –
Ambulance :
9-1-1

Sûreté du Québec
appel de service :
310-4141 ou *4141 (cellulaire)

Permis de construction,
rénovation (sur rendez-vous)
450 789-2489

Salle Léo-Thérout
450 789-2007

Bibliothèque municipale (mardi)
450 789-2007

Centre communautaire
450 789-5353

Presbytère
450 789-2115

S.P.A.D
Sans frais 1 855 472-5700

Caisse Desjardins
Centre Pierre-De Saurel
450 746-7000

École intégrée de Yamaska
450 746-3513

Bureau de poste
450 789-2317

MRC de Pierre-De Saurel
450 743-2703

CLSC du Havre
450 746-4545

Date de tombée

pour la prochaine édition :
15 février 2018

Prochaine parution :

1^{er} mars 2018

Autobus

Tél.: (450) 789-0757

Bibeau Inc.

**TRANSPORT
SCOLAIRE
& VOYAGES
SPÉCIAUX**



188 Mgr Parenteau,
Yamaska (Québec) J0G 1W0

Jasmin Bibeau
Propriétaire

MARCHÉ RICHELIEU
BLANCHETTE & VINCENT

5, Mgr Parenteau,
Yamaska, Québec J0G 1W0
Téléphone et télécopieur
450.789.2404



- Boeuf A-1, charcuterie, fruits & légumes, pain chaud, produits maison
- Café et sandwich
- Service de télécopies et photocopies
- Sac de glace et vers pour la pêche
- Livraison et commandes téléphoniques



LOUIS PLAMONDON

DÉPUTÉ DE BAS-RICHELIEU | NICOLET | BÉCANCOUR
Président du caucus du Bloc Québécois
Représentant de la nation québécoise



Chambre des communes

307, route Marie-Victorin
Sorel-Tracy (Québec) J3R 1K6
Tél.: (450) 742-0479
Téléc.: (450) 742-1976

plamondon.l@parl.gc.ca

**SYLVAIN
ROCHON**

Député de Richelieu
71, de Ramezay, Sorel-Tracy
450 742-3781 - 866 649-8832
sylvainrochon.org



Claude Forcier

Tél. : (450) 568-2120
Cell. : (450) 880-2121

Courriel : c.forcier@equipforcier.ca
Site web : www.equipementsforcier.com

- ✧ Excavation
- ✧ Transport
- ✧ Sable / Gravier
- ✧ Travaux agricoles
- ✧ Installation septique

Installateur **BIONEST**
Ecoflo ENVIROSEPTIC



Services d'Arbres



de la Sablonnière Ent.

ARBORICULTEUR ÉLAGEUR DIPLOMÉ

Abattages dangereux • Élagage
Déboisement • Haubannage
Essouchage • Taille de haies • Plantation

Olivier de la Sablonnière, prop.

Cell.: 450 808-3371

Bureau : 450 789-2135

olivierdelasablonniere@gmail.com

URGENCE 24 HEURES

Assurance responsabilité
servicesdarbresdelasablonniere.com

M'as-tu vu?



**CAMPAGNE DE SÉCURITÉ
EN TRANSPORT SCOLAIRE**

29 janvier au 9 février 2018

mastuvu.info

**FÉDÉRATION
DES TRANSPORTEURS
PAR AUTOBUS**

**[intact]
ASSURANCE**



La Fédération
des transporteurs
scolaires
du Québec

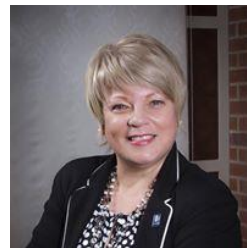
**GIRARDIN
BLUE BIRD**

Québec

Mot de la mairesse

Un début d'année exceptionnel pour Yamaska....

Au moment d'écrire ces lignes (19 janvier 2018), nous vivons une situation assez problématique sur notre territoire. Plusieurs d'entre nous, avons connu, au cours des années passées, des printemps où des embâcles impressionnants qui se sont produits sur notre rivière mais ce début d'année nous en fait vivre un majeur. Ce qui distingue celui-ci, c'est qu'il est survenu tôt en hiver après des semaines de froid intense. Lors de la débâcle du 13 janvier dernier, qui s'est produite en pleine nuit, plusieurs citoyens ont été pris par surprise et sont demeurés isolés.



Dans toute cette aventure, la municipalité a reçu le support de plusieurs organismes tels que la Sécurité civile, la Sûreté du Québec, les services d'Incendies de Pierreville/Saint-François-du-Lac et de Sorel-Tracy. M. Hugues Daveluy de la Direction régionale de la Sécurité civile de la Montérégie a passé 4 jours dans nos bureaux municipaux afin de nous aider à établir une stratégie permettant de porter assistance à nos citoyens affectés par les inondations. J'ai, personnellement, au plus fort des inondations, contacté plusieurs citoyens par téléphone ou via les réseaux sociaux afin de m'informer de leur situation et les rassurer quant à la situation.

Les solutions à envisager pour régler la situation ne sont pas évidentes. L'aéroglysseur de la Garde côtière a pour mandat premier de garder la voie navigable libre pour les bateaux. En effectuant du travail au niveau des rivières, les battures qui seraient dégagées iraient engorger le fleuve, ce qui entraverait la circulation fluviale. Pour ce qui est de la rétrocaveuse amphibie (la grenouille), elle pourrait, à grand frais, créer un canal afin de permettre à l'eau de s'écouler. Mais ce n'est pas une solution garantie car, advenant un autre redoux marqué et qu'une autre débâcle survienne, le canal se retrouverait à nouveau bloqué par les glaces libérées en amont sur la rivière. De plus, la Garde côtière n'autorise pas l'intervention. Toutes les solutions envisageables ont été étudiées.

Notre personnel a été à pied d'œuvre durant toute la période et je tiens à les remercier grandement. Mme Joscelyne Charbonneau, directrice générale, Mme Geneviève Forcier, adjointe à la direction et M. Denis Larouche, notre inspecteur municipal, ont été d'une efficacité remarquable. Soyez assurés que le conseil municipal et le personnel met tout en œuvre afin d'assurer la sécurité de notre population et l'informer de tous les développements inhérents à la situation que nous vivons!

Diane De Tonnancourt
Mairesse de Yamaska

REMERCIEMENTS À MADAME THÉRÈSE D'AOUST – RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Lors de la séance du conseil municipal du 15 janvier dernier, les membres du Conseil ont souligné l'implication de Mme Thérèse D'Aoust au sein de la communauté en tant que responsable bénévole de la bibliothèque de Yamaska;

Au nom de toute la population maskoutaine, le Conseil municipal tient à remercier Madame D'Aoust pour son travail diligent et professionnel comme responsable de la bibliothèque et ce, depuis plus de 10 ans.

En bref...

Séance ordinaire du 4 décembre 2017

Calendrier des séances ordinaires en 2018:

- 15 janvier
- 5 février
- 5 mars
- 9 avril
- 7 mai
- 4 juin
- 4 juillet
- 13 août
- 10 septembre
- 1er octobre
- 5 novembre
- 10 décembre



Échéance

Versement de taxes municipales

21 mars 2018

19 juin 2018

17 septembre 2018

Vous pouvez acquitter vos taxes au bureau municipal par chèque ou en argent, par la poste, AccèsD, Telnat ou BlCDirect

BACS EXCÉDENTAIRES

Les citoyens ayant des bacs supplémentaires (2 bacs noirs et plus), devront se procurer une étiquette à la Mairie, au 100, rue Guilbault, au coût de **60\$**. À défaut de l'étiquette, un seul bac sera ramassé par unité !

Il est résolu d'identifier les priorités d'actions 2018 pour la Sûreté du Québec sur le territoire de la Municipalité de Yamaska, soit :

- 1) Surveillance accrue durant la nuit relativement aux problèmes de vitesse ;
- 2) Surveillance particulière sur la rue Principale (parc J.-B.-St-Germain) et rampe de mise à l'eau en bas du pont Camille-Parenteau relativement aux problèmes de criminalité (drogues) et sociaux ;
- 3) Surveillance dans le rang du Grand-Chenal, sur la route 132 et dans les zones scolaires relativement aux problèmes de vitesse ;
- 4) Surveillance des propriétés municipales soit les parcs et les bâtiments ; la mairie et le local de la bibliothèque, garage et salle Léo-Théroux doivent faire l'objet d'une attention particulière ;
- 5) Surveillance du lien cyclable (rampe de mise à l'eau au rang de la Pointe-du-Nord-Est) pendant la période saisonnière.

RÉCUPÉRATION DES PILES, CARTOUCHES D'ENCRE ET TÉLÉPHONES CELLULAIRES

Soucieuse de protéger l'environnement, la Municipalité invite les citoyens à récupérer les **pires, cartouches d'encre et téléphones cellulaires**. Venez les déposer au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

**LA PROPRETÉ À
YAMASKA,
L'AFFAIRE DE TOUS!**



Sûreté du Québec ***MRC de Pierre-De Saurel***



CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR PRÉVENIR LES INTRODUCTIONS PAR EFFRACTIONS

Les policiers de la MRC Pierre-De Saurel tiennent à rappeler quelques conseils de sécurité afin de mieux protéger son domicile et ainsi prévenir les introductions par effraction et les vols.

Souvent, les suspects vont tenter de déceler certaines négligences apparentes à votre résidence ou autres bâtiments et cela pourrait avoir comme conséquence qu'ils l'a cibleront plus facilement.

Voici quelques conseils :

- Lors de vos absences, surtout prolongées, avisez un voisin en qui vous avez confiance. Ce dernier sera plus vigilant à l'égard de votre domicile et portera une attention particulière aux allées et venues à votre demeure, aux véhicules qui peuvent sembler suspects et à toute personne qui rode dans le voisinage. Faire ramasser les journaux, le courrier et débayer l'entrée sont des gestes qui évitent de démontrer votre absence.
- Avec votre entourage immédiat, il s'avère efficace de les connaître et de prendre entente afin d'accroître notre vigilance en signalant toute irrégularité à la police. Plusieurs interventions policières ont permis l'arrestation de suspects grâce à la vigilance de plusieurs citoyens.
- Verrouiller les portes, même lorsque l'on est à la maison ainsi que tailler haies et arbustes afin de bien faire voir sa résidence. Bien éclairer tous les accès à votre résidence et utiliser une minuterie pour régler l'éclairage tant intérieur qu'extérieur.
- Ne pas laisser d'objets accessibles pouvant servir à s'introduire dans votre résidence (échelle, outils, etc.) et aucun objet pouvant être volé (tondeuse, bicyclette, souffleuse à neige, etc.).
- Le numéro civique doit être visible à l'avant et à l'arrière (lorsque nécessaire) afin de permettre aux policiers ou autres services d'urgence de bien identifier votre résidence.
- Installer des serrures et verrous sécuritaires sur toutes les portes extérieures y compris les portes de garage.
- Au besoin, installez des dispositifs secondaires de verrouillage (clous, barres) sur fenêtres et portes coulissantes et les cadres de porte en bois sont renforcés d'une plaque de métal à la hauteur de la serrure.
- Faire installer un système d'alarme et l'utiliser même lorsque l'on est à la maison.
- Ne pas garder des sommes importantes d'argent chez soi et garder ses objets précieux dans un coffret de Sûreté. Identifier ses biens au moyen d'un burin.

La collaboration des citoyens est essentielle au travail des policiers. Si vous apercevez une personne suspecte dans votre secteur, notez une brève description de celle-ci; le sexe, l'âge approximatif, la couleur de l'habillement et les signes particuliers, tels que les tatouages, cicatrices, vêtements ou bijoux particuliers. Pour les véhicules suspects, relevez en premier lieu le numéro de la plaque d'immatriculation, ainsi que la couleur et la marque. Si vous remarquez une activité suspecte dans votre entourage, n'hésitez pas à appeler au 310-4141.

-30-

Annie Létourneau, sergente
Responsable des relations avec la communauté
Sûreté du Québec
MRC de Pierre-De Saurel



Le programme PAIR maintenant offert dans toute la MRC de Pierre-De Saurel.
PAIR est un service **gratuit** de prévention et de sécurité à domicile.

« Un appel quotidien procure un sentiment de sécurité! »

Inscription ou information:
450 780-5600, poste 5200 | mrcpierredesaurel.com
Bureaux de la MRC ou municipaux



SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF RURAL DISPONIBLE DANS VOTRE MUNICIPALITÉ



AVEC STACR, SE DÉPLACER N'EST PLUS UN PROBLÈME DE MOBILITÉ!

Transport du lundi au samedi, de 7 h à 23 h 30 et le dimanche et les jours fériés, de 9 h à 23 h 30
Tarifs de 3 à 6 \$ par déplacement, selon la destination (plus de 25 points de chute sur le territoire de la MRC)
Réservation obligatoire la veille du départ avant midi

SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ
ET COLLECTIF RÉGIONAL DE LA MRC de Pierre-De Saurel

WWW.MRCPIERREDESAUREL.COM/TRANSPORTMRC

Pour plus d'information : 450 746-7827
sans frais : 1 855 751 7827

LOGEMENT À LOUER

O.M.H. Yamaska

Résidence St-Michel

Logement 3 ½

Pour personnes autonomes de 50 ans et plus

Pour informations, Alain Letendre : 450 789-2941

Comment se préparer et réagir en cas d'inondation

Ce qu'il faut faire :

Avant une inondation

Une inondation peut survenir n'importe où et à n'importe quel moment de l'année. La meilleure façon de vous protéger et de protéger votre famille en cas d'inondation consiste à prendre les mesures suivantes :

1. **Connaissez les risques** : Déterminez si vous vivez dans une région où il pourrait y avoir des inondations.
 2. **Établissez un plan** : En collaboration avec les membres de votre famille, établissez un plan afin d'être prêts à faire face à une inondation.
 3. **Procurez-vous une trousse** : Vous pouvez acheter une trousse de préparation de la Croix-Rouge ou créer la vôtre.
- Suivez la page Facebook de la municipalité de Yamaska, le site Internet yamaska.ca, écoutez les nouvelles et la météo locales pour déterminer s'il y a des alertes possibles aux inondations dans votre région.
 - Lorsqu'une alerte à l'inondation est émise, écoutez les responsables locaux pour connaître les nouvelles consignes.
 - Vérifiez si les membres de votre famille, vos amis et vos voisins vulnérables (personnes âgées, malades, handicapées) ont besoin d'une aide particulière (médicaments ou autres)

Pendant une inondation

Si vous êtes à la maison :

- Coupez l'électricité et le gaz au besoin.
- Placez les objets précieux à l'étage supérieur de la maison.
- Demeurez à l'étage supérieur et attendez les consignes des responsables locaux.



Après une inondation

- Continuez de prendre des précautions, d'écouter les autorités locales et de suivre leurs consignes.
 - Ne regagnez votre domicile que lorsque les autorités ont indiqué qu'il n'y avait aucun danger.
 - Avant d'entrer dans votre maison, examinez l'extérieur pour voir si elle a été endommagée : fils électriques libres, conduites de gaz endommagées, fissures dans la fondation, etc.
 - Il se peut que votre maison ait subi des dommages – approchez-vous des entrées avec précaution.
 - Éloignez-vous de tout câble électrique au sol.
 - Jetez tout aliment qui peut avoir été exposé aux eaux de crue. En cas de doute, jetez!
 - N'utilisez pas d'eau qui peut avoir été contaminée pour laver, nettoyer, boire ou préparer des aliments.
 - Portez des vêtements de protection – comme des bottes ou des gants en caoutchouc – au cours du nettoyage.
 - Si vous sentez du gaz naturel ou du gaz propane ou si vous entendez un sifflement, quittez les lieux sur-le-champ et composez le 9-1-1.
 - Vous pouvez aussi consulter notre **Guide sur le rétablissement à la suite d'une inondation**.
 - Nous vous invitons à lire notre **guide de rétablissement à la suite d'une crise**.

Source : Croix rouge canadienne

Organismes (suite)

Âge d'or



On célèbre la Saint-Valentin à l'Âge d'Or d'Yamaska! Venez faire la fête à la salle Léo-Thérout, le vendredi 16 février 2018. Cette soirée débutera par un souper chaud à 17h30, suivra la danse avec la musique de M. Yvon

Daunais et le tout se terminera par un goûter en fin de soirée. Veuillez confirmer votre présence en acquérant vos billets auprès des membres du Conseil administratif. Le coût des billets est de 17\$ pour les membres et de 20\$ pour les non-membres. Bienvenue à tous!

Les activités vous attendent à tous les mardis soit le baseball poche, la pétanque atout de 10h à 11h30. Bingo et cartes à partir de 13h30. Bienvenue à tous ceux qui aiment s'amuser!

Le tournoi régional de la pétanque atout sera à la FADOQ de Saint-Damase qui aura lieu le jeudi 22 mars 2018 au Centre sportif Desjardins. La date limite d'inscription est le 23 février 2018 et pour d'autres informations, vous devez communiquer au 450 789-2211.

Nicole Benoit, présidente

Les Entreprises Inc.
STEVE CHAGNON
Vente de : Fer - Aluminium - Barre - Plaque
Pièces de petites remorques
Service de : Soudure, Coupe & Pliage
450-789-2604
31 route Marie-Victorin, Yamaska

INSCRIPTIONS

6 et 7 février de 8 h à 18 h

Préscolaire et Passe-Partout

Préscolaire

Si vous avez un enfant âgé de 5 ans au 30 septembre 2018, vous devez venir au secrétariat de l'école pour faire sa première inscription à la maternelle. Vous devez apporter son certificat de naissance ainsi qu'une preuve de résidence. (ex. : permis de conduire).

Passe-Partout

Si vous avez un enfant âgé de 4 ans au 30 septembre 2018, il est admissible à participer au programme d'animation Passe-Partout offert par la commission scolaire qui réunit les enfants à l'école les mardis matins.

Pour plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec la secrétaire de l'école au 450 746-3513 poste 3.

Bon anniversaire à nos aînés :

Mme Eva Hébert-Thérout

6 février 1916



PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

AIDE FINANCIÈRE

Marche à suivre :

1. Constater que l'installation actuelle est non conforme ou inexistante;
2. Contacter un ingénieur ou un technologue afin d'obtenir une étude de caractérisation;
3. Demander une soumission à un entrepreneur afin de réaliser les travaux demandés;
4. Présenter au bureau municipal **l'étude de caractérisation** et la **soumission de l'entrepreneur** pour l'obtention du permis;
5. Compléter une demande d'aide financière sur le formulaire prévu (annexe A);
6. Demande acceptée par résolution du conseil municipal;
7. Les établissements commerciaux ou industriels ainsi que les résidences ayant un débit quotidien de 3 240 litres et plus (6 chambres à coucher) sont non admissibles.

Réalisation des travaux :

8. Lorsque la demande est acceptée par le conseil municipal, vous pouvez réaliser vos travaux.

Demande de remboursement :

9. Une fois les travaux terminés, vous devez apporter les factures adressées au nom du propriétaire et l'adresse où sont effectués les travaux ainsi que le certificat de conformité.

L'aide financière consentie est limitée au coût réel des travaux, y incluant les services professionnels et les frais d'administration fixes de 200\$.

Le versement de l'aide financière s'effectue dans un délai maximum de soixante (60) jours après que le propriétaire aura remis les documents requis. Si les dépenses ont déjà été payées par le ou les propriétaires, le chèque est émis au nom du ou des propriétaires. Si les dépenses n'ont pas été payées par le ou les propriétaires, un chèque est délivré conjointement au nom du ou des propriétaires et de l'entrepreneur ayant effectué les travaux.

Veuillez noter qu'au moment du financement permanent de l'aide financière consentie et des frais d'emprunt temporaire, les frais d'administration fixes de 200\$ pour l'ouverture du dossier peuvent être ajoutés à l'emprunt et seront répartis annuellement sur votre compte de taxes pour une durée de 15 ans. De plus, des frais d'administration annuels de 25\$ seront facturés.

Le programme d'aide financière se termine le **1^{er} juillet 2018**. Après cette date, nous effectuerons le financement permanent. Les remboursements débiteront donc à compter de 2019, et ce, pour 15 ans.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer au 450 789-2489.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

L'inscription est gratuite pour tous les résidents.

HEURES D'OUVERTURE

Mardi de 14h00 à 16h00 et de 19h00 à 20h00.

NOMBRE DE PRÊTS

Six (6) documents dont maximum une (1) nouveauté sauf pour les périodiques pour lesquels l'abonné ne peut emprunter la parution du mois en cours.

Le prêt d'une nouveauté ne peut être renouvelé.

L'abonné doit rapporter tous les livres empruntés lorsqu'il vient à la bibliothèque, y compris ceux qui sont à renouveler.

Préférentiellement les livres sont renouvelables une fois seulement (6 semaines).

NOUVEAUX ABONNÉS

Les nouveaux membres sont tenus d'emprunter un seul livre et une seule revue pour les trois (3) mois qui suivent leur inscription. Par la suite, ils sont autorisés à emprunter six (6) livres ou revues. Toujours une seule nouveauté à la fois.

DURÉE DU PRÊT

Trois (3) semaines.

RESPONSABILITÉS DE L'ABONNÉ

- L'abonné doit remettre ses documents à la date d'échéance prévue. Un retard entraîne nécessairement une amende établie comme suit :
CHAQUE MEMBRE : \$1 par semaine par carte / Maximum \$5.
- Si l'abonné perd sa carte bleue, il devra payer \$1.
- L'abonné doit payer les coûts de remplacement des biens culturels perdus ou rendus inutilisables. La liste des coûts est affichée à la bibliothèque.
- Les documents empruntés doivent être protégés contre les intempéries lors du transport.

NOTE : Ne pas réparer les biens abîmés : les remettre à la personne responsable à la bibliothèque.

Jocelyne Lapierre, responsable de la bibliothèque



Un merci pour les artisans des messes de Noël 2017



Encore une fois, la communauté chrétienne de Yamaska a été choyée par la beauté des célébrations des messes de Noël du 24 décembre. Il y a eu la messe des enfants à 16h30; ce fut un succès grâce à la participation significative des enfants et l'engagement des animatrices de préparation aux célébrations de première communion et confirmation; les noms de ces catéchètes et jeunes qui ont joué dans la pièce de Noël méritent d'être signalés : Mme Lise Daigneault, l'âme de cette messe de 16h30, aidée par Mmes Martine Farly, Colombe Thérout, Olivette Michaud et de ces jeunes qui ont participé à la pièce de Noël : Mia Provost, Rose Provost, Charlie Forcier, Karry-Anna Dany, Angélique Gamelin, Amélie Laplante, Sofia Otello, Laurence Roy, Abygaëlle Dany, Anaïs Cartier, Laurie-Pier Mondou, Élianna Dany, Maélie Pelletier et les chanteuses : Océanne et Angélie Pelletier; pour la messe de Minuit, comment ne pas signaler le travail de Mmes Colombe Thérout, organiste, Olivette Michaud, directrice de la chorale, Martine Michaud, violoniste, et comment ne pas oublier les membres de la Chorale de Yamaska ? La Chorale de Yamaska avait offert un mini concert de cantiques de Noël juste avant la messe de Minuit. Il ne faudrait pas oublier le travail de décoration de l'église de l'église : Francine et Claude Berthiaume, Raymond Saucier, André St-Germain. À toutes ces personnes un sincère merci, vous rendez belles nos célébrations religieuses et notre église de Yamaska.

Élections de marguilliers

Le 3 décembre 2017, il y a eu une Assemblée des paroissiennes et paroissiens de Saint-Michel pour une élection de marguilliers; Mme Annie DesLandes a été élue en remplacement de M Louis-R Joyal, qui terminait son mandat et M Jasmin Bibeau qui a accepté de continuer un autre mandat comme marguillier de la Paroisse Saint-Michel. À M Louis-R Joyal, un merci sincère pour ses services à la Paroisse, à Mme Annie DesLandes et M Jasmin Bibeau, un merci sincère de servir la Paroisse à titre de marguillière et marguillier.

Le conseil de la Fabrique de la paroisse Saint-Michel, dont fait partie les communautés chrétiennes de Yamaska, Saint-David et Saint-Gérard-Majella, se compose ainsi maintenant : Lionel Émard, prêtre-curé, président, André Laferrière, secrétaire, Yves Villiard, Viateur Plante, Réjean Thérout, Annie DesLandes, Jasmin Bibeau; Mme Nicole Lachapelle est secrétaire-trésorière.



Reçu d'impôt pour 2017

Les personnes qui ont fait des dons à la Paroisse vont recevoir d'ici la fin de février 2018 leur reçu d'impôt. L'émission de reçu d'impôt est très contrôlée par Québec et Ottawa. La Paroisse doit avoir des pièces justificatives pour émettre des reçus d'impôts; pour les dons faits aux célébrations religieuses, c'est l'enveloppe identifiée qui est une pièce justificative; *les offrandes faites pour les messes, les lampions, les paiements pour mariage ou funérailles ne sont pas des dons reconnus par Québec et Ottawa, la Paroisse ne peut émettre des reçus impôts pour ces items.*

Par Lionel Émard, prêtre-curé

La Saint-Valentin 2018, soirée inoubliable à l'Afeas Yamaska!



De délicieux moments, gravés dans toutes les mémoires, vous attendent le **mercredi 21 février** avec madame Rolande Rainville et monsieur Jean-Guy Piché de la «**Tournée du Bonheur** ».

Avec presque 3000 présentations à travers le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et même les États-Unis, ils sont aussi présents au Casino de Montréal et dans plusieurs festivals.

Avec des chansons d'hier à aujourd'hui, ils côtoient même l'humour.

Cette belle soirée sera précédée du succulent souper préparé et servi par Traiteur Traversy de Claudia Saucier.

Soyez des nôtres, vous ne serez pas déçus membres et conjoints. Tout ça au prix de **15\$**. Amis et connaissances, vous serez acceptés au coût de **20\$** si l'espace du local le permet.

C'est un rendez-vous à l'enseigne du plaisir!



Yoga!

La session-hiver a débuté le 9 janvier et je tiens à féliciter tous les participants, qui ont choisi de prendre soin d'eux, en découvrant tous les bienfaits qu'apporte le yoga.



Journée internationale des femmes!



Le vendredi 9 mars, à salle des Cantons de Warwick, se tiendra la journée internationale des femmes.

Cette activité est organisée par l'Afeas régionale Centre-du-Québec. Membres, conjoints et amis sont conviés au coût de 40\$/personne pour un cocktail, souper et soirée en prévente et 45\$ à la porte.

Des surprises nous attendent! Nous comptons sur votre présence pour bien représenter notre Association. N'hésitez pas, communiquez avec Diane au 450 789-2175 ou Cécile au 450 789-0077. Merci de votre précieuse collaboration!

Mes salutations et à bientôt,

Diane Bibeau
Présidente

AVIS À TOUS!!!

Si vous connaissez une personne qui célébrera son 90^e anniversaire de naissance en 2018, qu'elle habite à Yamaska, qu'elle en soit originaire ou restée attachée de par ses enfants ou autre, veuillez en aviser l'équipe du journal. S'il y a eu oubli par le passé, il n'est jamais trop tard pour nous le mentionner. Nous soulignerons le parcours de ces gens par un court texte afin de les faire connaître.

Pour infos, veuillez aviser le bureau municipal au 450 789-2489

Organismes (suite)



Comité des loisirs

Retour sur la journée de Noël des enfants du 5 décembre 2017

Une fois de plus, cet événement a été un franc succès. Près d'une centaine de jeunes ont été choyés de diverses façons : cadeaux remis par du Père Noël, merveilleux spectacle de Bouclette, joli maquillage effectué par Brigitte qui a transformé les belles frimousses des enfants tout l'après-midi.

Merci à madame Louissette, Mère Noël et à monsieur Marcel, Père Noël, pour leur grande patience et leur temps mis à la disposition du comité des Loisirs!

Merci également à Vickie Larouche pour l'organisation, sans oublier la participation des membres du comité Nathalie Bussièrès, Alain Crevier et la collaboration des bénévoles Molly-pier et Melly-Jade Kane ainsi qu'à Diane Bibeau,

Léo-Paul Desmarais, président

Assemblée générale annuelle du comité des Loisirs

**Vous désirez vous impliquer dans le comité
des loisirs de Yamaska comme
administrateur ?**

**Soyez présent le lundi 19 février 2018, à la
salle communautaire, dès 19h**

Pour avoir le droit d'y participer et voter, vous devez avoir une carte de membre en règle. Vous avez jusqu'au 18 février pour vous la procurer, à titre gratuit, auprès de Léo-Paul Desmarais 450 789-2175, Alain Crevier 450 789-3427 ou Vickie Larouche 450 881-3101.

Patin libre à Saint-Robert

Il reste encore des journées où vous êtes invités à patiner gratuitement au Centre Sportif de St-Robert, de 13h30 à 15h, lors des journées pédagogiques suivantes :

- * 9 mars 2018;
- * 30 mars 2018.



Horaire de la patinoire

Parc Léo-Guilbault, 100, rue Guilbault

Horaire régulier:

Lundi au vendredi: de 8h à 22h

Samedi et dimanche : de 13h à 22h

* Des changements à l'horaire sont possibles, suivez la page Facebook de la municipalité pour connaître les modifications.



Soirée cinéma du mois de février 2018

***Jeudi 15 février 2018**

Le film est à déterminer!

